B/I

ELECTIONS DIVERSES

Intitulé : ELECTIONS DIVERSES
Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.
Dates extrêmes : 1790-an VII.
Importance matérielle : 3, 5 m.l. (24 articles)
Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Nom des producteurs :
Ministère de la Justice (Chancellerie)

Histoire des producteurs :
L'assemblée constituante adopte une loi électorale en 1789 qui divise les citoyens en deux catégories : les citoyens actifs paient une contribution d'au moins trois journées de travail, les citoyens passifs sont exclus du vote n'en payant aucune. Pour être éligible aux fonctions de député, il faut être un contribuable aisé et paier au moins un marc d'argent d'impôt. Les élections à la Convention se font au suffrage universel à deux degrés. Les assemblées primaires désignent des délégués qui choisissent les députés. Les modalités de vote sont variables : vote à bulletin secret, mais la commune de Paris impose un vote public exprimé nominalement à haute voix. Les abstentions sont donc nombreuses. Sous le Directoire, tous les hommes de 21 ans imposables sont électeurs.
Les magistrats sont également élus par un collège d'électeurs. Les ecclésiastiques, archevêques, évêques, curés le sont par les citoyens en vertu de la Constitution civile du clergé de 1790. Ils doivent prêter serment à la nation, au roi et à la constitution.
Les assemblées électorales des départements élisent les députés, les responsables locaux et les curés.

Histoire de la conservation :
La série B, intitulée « Élections et votes », a été scindée en trois parties chronologiques : élections aux États généraux (B/A et B/III), élections politiques, administratives, ecclésiastiques et judiciaires pendant la Révolution et jusqu'à l'an VII (B/I), votes et plébiscites de 1793 à 1958 (B/II).
La provenance des documents paraît se rattacher aux dépôts de la Chancellerie faits à Camus comme il avait reçu les pièces des élections de 1789. L'inventaire comprend deux parties d'importance inégale consacrées l'une aux élections de Paris, l'autre à celles des départements. Les lacunes y sont innombrables. Des pièces paraissent avoir été soustraites du fonds, sans doute à l'effet d'entrer dans des collections d'autographes. Les documents ont été d'abord classés dans un ordre chronologique absolu puis, afin de faciliter les recherches, rangées par nature d'élections et par ordre chronologique. Certaines ont été supprimées.

Présentation du contenu :
Les documents de cette sous-série concernent avant tout les opérations électorales de Paris, politiques, administratives, ecclésiastiques, judiciaires de 1790 à l'an VII, et surtout celles de 1790 et 1791. Ceux provenant des départements sont peu nombreux et couvrent la période de 1790 à l'an VI ; composés de procès-verbaux d'installation de l'assemblée départementale pour l'essentiel et de correspondance des assemblées électorales des départements pour les élections politiques, civiles ou judiciaires et ecclésiastiques.

Instruments de recherche : Voir l'*État des inventaires.*

Sources complémentaires :
Archives d'autres producteurs en relation :
Aux Archives nationales (Paris) :
B/II. Votes populaires (B/II 1 à 34 constitution de 1793. B/II 35 à 74. Constitution de l'an III.
C/ 14 à 134. Assemblée constituante (juin 1789-septembre 1791). C/II 135 à 177. Assemblée législative (1er octobre 1791-21 septembre) 1792. C/135 à 177. C/178 à 386. Convention (21 septembre 1792-4 brumaire an IV). C/387 à 598. Assemblée du Directoire (An IV-an VIII).

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- Archives départementales : série L (période révolutionnaire).

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds*, publié sous la direction de Jean FAVIER, directeur général des Archives de France (tomes II), 1978.
- *Introduction de l'inventaire de la série BI. Inv. anal.* ms., par H. LOT, 1861, 145 p.
- J. TULARD, J.F. FAYARD, A. FIERRO, *Histoire de la Révolution française,* Paris, édit. Robert LAFFONT, 1987.

Date de la notice : 2009.

Auteurs de la notice : Vincent DOOM (Marie-Elisabeth ANTOINE).

B/I /1 à 17. Paris. Procès-verbaux, scrutins, adresses, dépenses et correspondance des assemblées électorales de Paris de 1790 à l'an VII pour les élections :
- politiques (Assemblée législative et Convention, Conseil des Cinq-Cents et des Anciens ;
- ecclésiastiques (évêchés et cures) ;
- administratives (administrateurs du département de Paris, officiers municipaux, directeurs de Poste) ;
- judiciaires (juges des tribunaux civils, magistrats du Tribunal criminel, Hauts jurés de la Haute-Cour, Tribunal criminel du 17 août 1792, juges du tribunal de Cassation, juges du tribunal de commerce, juges de paix).

B/I/18 à 24. Départements. Procès-verbaux et correspondance des assemblées électorales des départements de 1790 à l'an VI pour les élections :
- politiques (nomination de députés à l'Assemblée législative, à la Convention, aux Conseil des Cinq-Cents et des Anciens) ;
- civiles ou judiciaires (administrateurs de départements, de districts, etc.) ;
- ecclésiastiques (cures).